

PRATIQUE SPORTIVE, VISIBILITÉ ET INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES¹

PRACTICA DEPORTIVA, VISIBILIDAD E INTEGRACION SOCIAL DE PERSONAS DISMINUIDAS

SPORTS PRACTICE, VISIBILITY AND SOCIAL INTEGRATION OF HANDICAPPED PERSONS

Eric de Léséleuc, Nathalie Le Roux y Anne Marcellini

eric.de-leseleuc-de-kerouara@univ-montp1.fr ; nathalie.le-roux@univ-montp1.fr ;

anne.marcellini@univ-montp1.fr

Université Montpellier I

RÉSUMÉ

Cet article porte sur l'analyse des processus d'intégration sociale des personnes stigmatisées. Au travers d'une analyse comparative du développement de quatre mouvements sportifs de groupes stigmatisés en France (handicapés physiques, malvoyants, sourds et homosexuels) les auteurs proposent une vision diachronique des débats et conflits internes relatifs à la fermeture de ces mouvements sur eux-mêmes, ou à leur ouverture sur l'extérieur. La recherche débouche sur une modélisation du processus d'intégration sociale qui donne toute leur importance à la dynamique des interactions avec les «normaux» et à la temporalité. Pour finir, ils offrent une réflexion visant à comprendre pourquoi le sport est choisi par ces minorités actives pour mener un projet de «déstigmatisation».

MOTS CLEF: Handicap, Intégration Sociale, Discrimination Sociale, Minorité Active, Pratiques Sportives

ABSTRACT

This paper concerns the analysis of the social integration's process of stigmatized groups. Through a comparative analysis of the development of four sports movements of stigmatized groups in France (physically disabled people, sighted disabled people, deaf people and homosexuals) authors propose a diachronic vision of debates and internal conflicts relative to the closure on themselves of these movements, or to their opening on the society. The research results in a model of social integration's process which gives all their importance to the dynamics of interactions with the "normal" and to temporality. To finish, authors propose a reflection to understand why sport is chosen by these active minorities to lead a project of "destigmatization".

KEY WORDS: Disability, Social Integration, Social Discrimination, Vocal Minority, Sport Activities

RESUMEN

Este artículo analiza los procesos de integración social de grupos estigmatizados. A través de un análisis comparativo del desarrollo de movimientos deportivos de cuatro grupos estigmatizados en Francia (disminuidos físicos, disminuidos de la vista, sordos y homosexuales), los autores proponen una visión diacrónica de los debates y conflictos internos relativos al repliegue de estos movimientos sobre sí mismos o a su apertura al exterior. La investigación aporta una modelización de procesos de integración social que prioriza la importancia de la interacción dinámica con los "normales" y la temporalidad. Para terminar, se ofrece una reflexión orientada a comprender por qué el deporte es elegido por estas minorías activas para gestionar un proyecto de "desestigmatización"

PALABRAS CLAVE: disminuidos, integración social, discriminación social, minoría activa, práctica deportiva.

¹ La base de cet article a été publiée en 2000 (cf. Marcellini et Al.). Il a été réactualisé pour la France.

1. De l'individu stigmatisé à la minorité active

Cette recherche se situe dans le champ d'une sociologie des minorités qui s'origine dans les résultats de recherches psychosociologiques. Il s'agit en fait de montrer ici que le modèle des stratégies de déstigmatisation par le sport, identifié au niveau individuel et à partir de l'exemple des personnes handicapées² (Marcellini, 1991), permet une lecture particulière des usages du sport par différents groupes stigmatisés. Des travaux ont précédemment montré comment la participation sportive des personnes handicapées pouvait prendre des formes diverses en fonction de l'avancée de chaque individu dans ce que l'on peut appeler un «processus de déstigmatisation». Ces recherches ont mis en évidence les liens entre le rapport que la personne handicapée entretient avec le handicap, les stratégies de déstigmatisation qu'elle utilise et le type d'intégration sociale à laquelle elle accède (Marcellini, 1994, 1995). Ce travail vise à montrer que, d'une part, ces logiques individuelles trouvent aujourd'hui leurs traductions groupales, et que d'autre part, au-delà du handicap, d'autres minorités stigmatisées semblent investir l'espace sportif pour accélérer leur intégration sociale.

L'accent est mis sur la dimension diachronique du processus d'intégration sociale des minorités stigmatisées en partant de l'hypothèse suivante: Les positions exprimées et les conflits émergents dans la pratique sportive des minorités stigmatisées sont des indicateurs pertinents de l'étape d'intégration sociale de ces minorités, et de leur avancée dans le processus de déstigmatisation.

Pour tester cette hypothèse, l'analyse porte sur plusieurs groupes stigmatisés qui ont, plus ou moins récemment, investi l'espace sportif en France. Même si ce rapprochement de groupes très différents peut ressembler à un amalgame abusif, le propos est ici de montrer comment ces différents groupes minoritaires se retrouvent sur le «terrain sportif» pour tenter de «forcer» par ce biais la transformation du regard que la société porte sur eux, et comment ils y réussissent. Ce travail est donc principalement centré sur ces groupes minoritaires, sur leurs positions, leurs débats et leurs logiques internes. Les données de départ sont à la fois des travaux de terrain déjà publiés sur ces groupes spécifiques, et l'exposé de prises de positions publiques de membres de ces divers groupes.

2. L'investissement du sport par différentes minorités: données disponibles et historicité

2.1. Investissement du sport par les personnes handicapées physiques

Le sport pour les personnes handicapées physiques trouve son origine «officielle» en la personne du Dr. L. Guttman qui, en 1951, fut le promoteur des premiers Jeux Internationaux Spécialisés de Stoke Mandeville (Grande Bretagne). Suite à ce premier développement du sport pour les personnes handicapées, initié par le secteur médical et étroitement lié à des visées de rééducation fonctionnelle, les personnes handicapées elles-mêmes ont rapidement pris en charge l'organisation et la promotion de ces activités sportives.

2 Nous utiliserons ici la terminologie usuelle en France aujourd'hui distinguant les personnes «handicapées», des personnes «valides», et les institutions ou organisations «ordinaires» (c'est-à-dire celles ouvertes en théorie à tous) des institutions ou organisations «spécialisées» ou «spécifiques» (c'est-à-dire conçues pour un public particulier).

Le développement de nouvelles activités sportives impliquant l'usage de matériels spécifiques³ et définissant de nouvelles règles (double rebond au tennis en fauteuil roulant, par exemple) s'est opéré dans le cadre de fédérations sportives spécialisées et multisports, dont l'accès a été réservé aux personnes présentant des atteintes corporelles. La plupart de ces sports sont des transformations des activités sportives «ordinaires», qui gardent, le plus souvent, par le biais de leur appellation, une relation directe avec l'activité d'origine: tennis en fauteuil, basket en fauteuil, Quad rugby, ski assis etc.

L'organisation de compétitions a rapidement obligé la mise en place de catégories distinctes permettant de garantir une certaine équité entre les participants, malgré les différences d'atteinte corporelle des uns et des autres.

Actuellement, les débats internes de ces fédérations se focalisent principalement sur deux aspects qui sont liés: d'une part la logique des catégorisations et, d'autre part l'ouverture des activités spécifiques à tous les publics, handicapés ou non. Les catégorisations, au départ médicales, deviennent progressivement fonctionnelles dans le sens où le sujet n'est plus classé par rapport à une déficience ou une atteinte corporelle, mais par rapport à des capacités fonctionnelles qui sont évaluées par des tests sur le terrain et liées à l'activité sportive en question (Piéra et Pailler, 1996: 14). De ce fait, certaines personnes en fauteuil (atteinte médullaire basse ou partielle, amputation) peuvent s'avérer présenter les mêmes capacités fonctionnelles dans les sports en fauteuil que des personnes valides qui joueraient en fauteuil. Il est donc possible de constituer des équipes mixtes en respectant les principes d'équité et d'égalité qui fondent l'esprit sportif. Cela se déroule en basket-ball en fauteuil, où des équipes mixtes (valides et handicapés) sont constituées et participent aux championnats Handisport en 3^{ème} division depuis la saison 1996-1997, en France (Piéra et Pailler, 1996: 8).

Cette ouverture des sportifs et des cadres de la Fédération Française Handisport, vers ces formes de mixité, en particulier dans l'activité basket-ball en fauteuil, contraste avec la situation sportive des personnes aveugles et malvoyantes.

2.2. Investissement du sport par les personnes malvoyantes: une logique de séparation.

En France, les activités sportives pour personnes malvoyantes sont gérées également par la Fédération Française Handisport. Il faut cependant noter les différences temporelles dans les logiques qui structurent les pratiques des uns et des autres. Par exemple, le Torball, sport collectif créé pour les handicapés visuels, a été longtemps «réservé» aux athlètes ayant une acuité visuelle inférieure à 1/10° ou un champ visuel inférieur à 20° (Fédération Française Handisport, 1994, doc. 1 et 2). Il n'était donc ouvert en compétition qu'aux seuls athlètes relevant des trois classes définies par l'IBSA⁴ (B1, B2 et B3). Pourtant ces trois classes sont inopérantes en Torball puisque ce sport collectif se joue avec les yeux bandés, ce qui met tous les joueurs à égalité quelle que soit leur acuité visuelle. C'est donc une activité sportive dont une des règles (les yeux bandés) élimine la situation de désavantage créée par les

3 Création de fauteuils roulants spécifiquement conçus pour la course ou le tennis par exemple, appareils de ski assis etc...

4 IBSA: International Blind Sport Association

différences d'acuité visuelle, et assure ainsi l'équité pour tous dans le jeu. (Deleuze et Bui-Xuan, 1998)⁵.

Ce n'est que depuis peu de temps que la Fédération Française Handisport a ouvert cette pratique aux «voyants» (même en compétitions officielles) qui ainsi partagent en toute égalité une pratique sportive avec des handicapés de la vue.

2.3. Investissement du sport par les homosexuels: de la clandestinité au regroupement.

En France, le sport gai et lesbien s'est organisé à partir de 1986, dans la région parisienne. Toutefois, la «fierté gaie» (traduction littérale de *gay pride*) sportive est visible depuis 1982, date des premiers Jeux Olympiques Gais à San Francisco, instaurés par Tom Waddell, un ancien décathlonien olympique à Mexico.

Cette initiative dans le sport reflète, selon Pronger (1990), un tournant du sens des actions du mouvement homosexuel: d'une dénonciation collective des discours médicaux qui voient l'homosexualité comme une pathologie, la mobilisation des années 80 s'oriente davantage vers la promotion de la fierté gaie. Ces premiers Jeux Olympiques réunissent plus d'un millier d'athlètes et ce succès se confirmera lors de la seconde édition à Los Angeles⁶ en 1986, où le nombre de participants est presque triplé. C'est au retour de ces deuxièmes Jeux de Los Angeles qu'un groupe de français décide, d'une part, de créer une structure régionale appelée Comité Gai Paris Ile de France (CGPIF), et d'autre part, de concevoir avec l'aide d'autres associations européennes une fédération sportive européenne homosexuelle. Celle-ci verra le jour en 1989 sous le nom de *European Gay and Lesbian Sports Federation*, (EGLSF).

En France, le CGPIF adopte en 1990, une structure fédérative qui réunit plusieurs associations sportives homosexuelles. En 1997, le nombre de disciplines s'est accru, le CGPIF compte treize associations sportives, plus de quatre cent adhérents et il est chargé de l'organisation des cinquièmes *Eurogames*, Jeux multisports gais et lesbiens européens, l'équivalent des *Gay Games* au niveau européen.

Ces Jeux gais et lesbiens, qu'ils soient européens ou à l'échelle mondiale, mettent l'accent sur la participation: aucune sélection n'est réalisée pour prendre part à ces tournois sportifs. Tom Waddell affirme à l'occasion des seconds Jeux Olympiques Gais en 1986:

«Compte tenu que n'importe qui venant de n'importe où peut participer à cet événement, nous transcendons les problèmes traditionnels d'exclusion selon l'âge, le sexe, la race et l'appartenance à une nation» (cité par Pronger, 1990: 255).

Cependant, lors des *Gay Games* d'Amsterdam, en 1998, deux systèmes de pratiques compétitives se sont déroulés en parallèle. Cette double possibilité de participation, l'une davantage centrée sur le loisir et l'autre sur la compétition, était au cœur des questionnements du mouvement sportif gai et lesbien, à savoir: faut-il se prononcer pour une intégration dans le milieu fédéral par une sportivisation accrue ou faire le

5 Depuis 2000, il faut noter une évolution dans les règlements (article 17) de la F.F.H. puisque désormais deux joueurs bien voyants, licenciés en compétition, peuvent être inscrits sur les feuilles de match à la condition qu'ils ne se trouvent pas en même temps durant un match sur le terrain.

6 A partir de la troisième édition, en 1990, à Vancouver, ces Jeux Olympiques sont appelés *Gay Games*. Le Comité Olympique Américain s'est, en effet, opposé à l'utilisation du terme «olympique» pour représenter ces Jeux sportifs homosexuels.

choix de maintenir un événement convivial ayant pour ambition de réunir le plus grand nombre de personnes sans aucune sélection (Lefèvre, 1998: 65).

2.4. Investissement du sport par les personnes malentendant-tes: une communauté forte et ancienne aujourd'hui intégrée?

La communauté des sourds présente une histoire que l'on peut résumer en quatre grandes étapes. Marqués pendant des décennies par la stigmatisation et le rejet, associées à une identification avec «l'infirmité», voire «l'imbécillité», les sourds vont accéder à «l'instruction» grâce à l'ouverture d'une école spécialisée par l'abbé de l'Epée en 1755 à Paris. Utilisant les «mimiques» des sourds, il leur permet, pour la première fois, l'accès à la lecture et à l'écriture, créant ainsi au cours du XIX^{ème} siècle une véritable élite sourde. Mais en 1880, le Congrès de Milan, prônant l'oralisme, décrète l'interdiction de l'usage des signes dans les écoles pour sourds, et lui préfère l'apprentissage de la lecture labiale et du langage articulé. Cette décision aura des conséquences désastreuses sur la communauté, en particulier sur son alphabétisation et son accès à la culture scolaire, la seule méthode orale s'avérant inefficace (Sacks, 1990). Ce n'est qu'aux environs de 1960 que la remise en question (progressive) de la seule méthode orale se fera, ouvrant à nouveau la voie au langage des signes et à une véritable possibilité d'accès à l'éducation pour les sourds. Sacks (1990:196) souligne, en outre, que les années 1970 (aux Etats-Unis) ont vu l'apparition des «*Deaf Pride*» et du mouvement de «*Deaf Power*» affirmant les droits politiques et le droit à l'autodétermination des sourds.

Dans ce contexte, les personnes sourdes et malentendantes présentent une histoire particulière au regard de notre problématique, dans la mesure où leur appropriation spécifique de l'espace sportif remonte au début du 20^{ème} siècle. D. Séguillon (1994) précise que la naissance du «sport silencieux» dans le secteur associatif (entre 1890 et 1920) est contemporaine de l'interdiction d'user du langage gestuel à l'intérieur de l'Institut National de Jeunes Sourds de Paris. Il souligne que

«La floraison des ces associations [notamment sportives] n'est pas le fruit du hasard, mais l'une des conséquences de l'interdiction de pratiquer la langue des signes dans les grands internats pour jeunes sourds. Ainsi les associations demeurent l'unique biais par lequel cette minorité linguistique peut préserver l'usage et la transmission de sa langue, et au-delà de sa culture propre» (p. 15).

Au travers d'une analyse historique, il met en évidence le fait que le «sport silencieux» a été «*un élément clé de l'affirmation de l'identité collective sourde*».

Le premier club sportif sourd voit le jour en 1911 et la Fédération Sportive des Sourds de France est créée en 1918. Puis en 1924 les premiers *Jeux Internationaux Silencieux* sont organisés à Paris. Selon Séguillon, la rencontre entre le monde des sourds et le monde sportif, voulue par les sourds eux-mêmes, est un processus de déstigmatisation dans le sens où elle remet en question l'association commune à cette époque entre surdité et infirmité. L'affichage de l'activité sportive des sourds, au sens compétitif du terme, est «*la preuve qu'ils peuvent pratiquer avec succès des activités réservées par excellence aux êtres «bien portants»*». En effet, c'est sur le terrain de la performance, en tentant de se positionner à l'intérieur du dogme sportif, que les sourds ont investi la sphère du sport.

Depuis les années 2000, le sport *silencieux* français semble se déliter. Les championnats spécifiques se vident de leurs participants, et les sourds qui font du sport rejoignent souvent des espaces sportifs «ordinaires», en parallèle d'une intégration scolaire qui s'affirme.

Par ailleurs, si les groupements sportifs de sourds ont longtemps entretenu des relations, aux niveaux national et international, avec les fédérations sportives de personnes handicapées, l'organisme international le plus représentatif de la communauté sportive (le Comité International du Sport pour les Sourds⁷) s'est retiré en 1995 de l'*International Paralympic Committee*, s'excluant ainsi de tout le système compétitif international spécifique aux personnes handicapées, et préférant maintenir un évènement sportif international propre: les *Deaflympics*. Cependant, en 2008, en France, la Fédération Sportive des Sourds de France (en perte d'effectifs) a rejoint le mouvement handisport qui regroupe désormais des athlètes handicapés moteurs, visuels et auditifs.

3. Conflits émergents: Débats internes animant ces minorités

3.1. Ouverture ou fermeture?

Les débats relatifs à l'ouverture ou à la fermeture sur elles-mêmes des minorités ici étudiées sont focalisés sur la question de l'acceptation ou du refus de la rencontre avec la majorité (les «valides») dans le cadre sportif. Si les malvoyants ont longtemps fonctionné uniquement entre eux dans l'activité Torball, excluant la participation des «valides» en compétition, c'est le cas également de nombreuses activités réservées aux handicapés physiques. Cependant, ces derniers se différencient des malvoyants par l'engagement dans des débats internes. Des réflexions sont en effet menées sur la question du type de catégorisation à retenir dans l'organisation des compétitions, et sur la logique «ségrégrative» inversée qui conduit à interdire à toute personne non handicapée de pratiquer les activités sportives «spécifiques», ce qui renforcerait la «ghettoisation»⁸. Ces débats reposent sur la question de savoir s'il convient de considérer les activités «adaptées» comme de nouvelles activités sportives, ou simplement comme des formes adaptées des sports «ordinaires» dont elles sont issues. Ils posent ainsi la question de la place du groupe minoritaire concerné, c'est-à-dire les personnes en fauteuil roulant et par élargissement les personnes handicapées physiques. Le groupe est-il un groupe «déficient» essayant, comme il peut, de faire comme les autres, ou bien est-il un groupe spécifique porteur de nouveauté et de propositions s'adressant à tous? D'autre part, la question de la possible participation au système sportif ordinaire, des athlètes handicapés physiques est également posée (Benoit, 1996).

Ces débats relatifs à l'ouverture ou à la fermeture des groupes sportifs de personnes handicapées physiques trouvent un écho dans les conflits animant le sport gai et lesbien. Il s'agit pour eux de savoir si le sport gai et lesbien doit rester spécifique ou s'il doit intégrer le sport légitimé par la tradition.

En France, les Vèmes *Eurogames* (1997) ont été l'occasion pour les clubs sportifs participants de confronter leurs différents positionnements concernant l'avenir du sport homosexuel. Si le principe d'une affirmation identitaire rassemble ces associations, leur façon de l'afficher se distingue selon deux profils: d'une part, celui des clubs qui agissent complètement en marge de l'organisation sportive traditionnelle, et qui respectent la structure hiérarchique du réseau sportif homosexuel, c'est-à-dire du CGPIF, puis du EGLSF. D'autre part, celui des clubs qui veulent créer des passerelles

7 C.I.S.S.: Comité International du Sport pour les Sourds: organisme regroupant les différentes fédérations sportives nationales de sourds

avec le mouvement sportif déjà institué en s'insérant dans leur réseau de compétition. Ces deux types de revendications sont signifiantes des dissensions entre les tenants du droit à la différence (fermeture) et ceux du droit à l'indifférence (ouverture). Les premiers refusent d'imiter les hétérosexuels et préfèrent le «ghetto» gai et lesbien, les seconds revendiquent le droit à l'indifférence qui génère l'image d'une homosexualité reconnue, intégrée au sein de la société, voire banalisée (Lefèvre, 1998: 65-66).

Cela revient à poser la question de la place actuelle des gais et lesbiennes dans le sport: peuvent-ils s'y afficher ouvertement sans risquer la stigmatisation? Ou doivent-ils continuer à s'affirmer positivement dans une pratique sportive qui leur est spécifique?

Ces débats sur l'ouverture ou la fermeture des groupes minoritaires sont donc bien significatifs d'enjeux internes et de prises de positions variées, et les conflits qui en découlent semblent, d'une minorité à l'autre, tout à fait similaires.

Ils sont en outre souvent associés à une question de «sens» de l'ouverture du groupe: à l'endroit ou à l'envers?

3.2. A «l'endroit», à «l'envers»?

Lorsque les groupes optent pour l'ouverture, ils optent pour différentes logiques de rencontre avec «l'Autre». Une des logiques consiste, pour la minorité, à l'accepter «chez soi», c'est-à-dire à amener la «majorité» à pratiquer sous une forme qui est celle du groupe spécifique. Il s'agit donc d'un mouvement de la majorité vers la minorité. Par exemple, des hétérosexuels (amis d'homosexuels, ou partenaires sportifs) adhèrent à des clubs homosexuels, et participent aux *Gay Games* et *Eurogames*. De la même manière, de nombreux valides pratiquent le sport avec des personnes handicapées en loisir ou en compétition (amis, famille, relations de travail ou d'études) en jouant soit debout (au tennis) soit en se mettant en fauteuil roulant (au basket-ball). Ce mouvement a été appelé «intégration à l'envers», dans le sens où il se fait à contre-courant des logiques classiques (Raufast, 1981).

L'autre option consiste pour la minorité à accepter d'aller «chez l'Autre», c'est-à-dire d'aller pratiquer du sport dans les institutions sportives dites «ordinaires». C'est un mouvement de la minorité vers la majorité. Cette logique est présente chez certains groupes de personnes handicapées physiques, d'homosexuels, et de sourds, qui investissent les clubs, les compétitions et les lieux de pratique sportive de la majorité. Par exemple, le club homosexuel «Paris Aquatique» est inscrit officiellement dans les compétitions de natation de la F.I.N.A.⁸. De la même manière, certaines sections Handisport sont liées avec les fédérations sportives «ordinaires», et permettent la participation des personnes handicapées aux compétitions officielles de celles-ci (Fédération de Tir à l'arc, de Tennis de table etc.). La participation des sourds aux compétitions des fédérations «ordinaires» est aujourd'hui une réalité quotidienne, autorisée par des adaptations lorsqu'elles sont nécessaires (par exemple des modalités d'arbitrage en judo).

Ce mouvement vers l'Autre peut être appelé «intégration à l'endroit» dans le sens où il rejoint la vision «commune» de l'intégration des minorités (Raufast, 1981).

L'avancée des sourds dans cette «intégration à l'endroit» oriente aujourd'hui leurs débats internes sur d'autres questions: le «sport silencieux» a-t-il encore des raisons d'être? La désaffection vis-à-vis de ce cadre institutionnel doit-elle être acceptée

8 F.I.N.A.: Fédération Internationale de Natation Amateur

comme une réussite de l'intégration, ou combattue par une mobilisation nouvelle de la communauté?

Les conflits observables au sein des différentes minorités peuvent donc se résumer d'une part à la question de la pertinence de l'ouverture du groupe à la majorité, et d'autre part aux modalités de cette ouverture (si elle est entreprise). La présentation des formes de pratiques spécifiques développées par différentes minorités et le repérage de l'identité des conflits internes liés à celles-ci nous permet maintenant de proposer une interprétation des usages du sport par ces différentes minorités, dans une perspective sociologique.

4. Pour une interprétation diachronique des conflits: un regard longitudinal sur le processus d'intégration sociale des minorités

A partir des travaux sur les différents niveaux d'intégration sociale (Nirje, 1980) et sur les différentes stratégies de déstigmatisation parallèles (Marcellini, 2005), qui ont jusqu'ici porté essentiellement sur les individus, est proposée ici une interprétation particulière des histoires et conflits internes des minorités présentés plus haut, interprétation qui donne toute son importance à la temporalité et à ce que l'on pourrait appeler la «maturation» sociale.

En effet, l'application des modèles de compréhension des trajectoires individuelles d'intégration sociale permet de situer les différentes actions des groupes minoritaires dans un continuum d'étapes⁹ allant de la discrimination à l'intégration sociale la plus accomplie, par l'utilisation du sport. Cette lecture permet de proposer un modèle de compréhension du processus d'intégration induit par des minorités actives.

Etape préliminaire: Les individus stigmatisés ou discriminés ne sont pas liés entre eux, ils constituent un groupe que l'on peut considérer comme anomique au sens de Moscovici (1976). Toutefois, l'attribut qui les rassemble est fortement discrédité par l'environnement.

1^{ère} étape: La construction du «nous»

On peut observer la construction d'un groupe en particulier par la construction du «nous». Il y a émergence d'un groupe nomique avec une position distincte et affirmée par contraste ou par opposition avec le système social. Le groupe se construit une identité positive dans une logique de déstigmatisation interne (ne fonctionnant que pour lui, Marcellini, 1991) qui passe par la remise en cause des représentations sociales dominantes qui lui sont associées.

2^{ème} étape: L'appropriation du sport: «être identifié et être visible»

Le groupe s'approprie l'espace sportif et rentre dans «l'invention sportive»: il modifie les règles, l'esprit et crée «son» sport ou des modalités de pratique sportive qui lui sont spécifiques. Au travers de l'engagement sportif se construit une étape de différenciation correspondant à l'actualisation d'un positionnement identitaire. On repère une logique d'enfermement sur le groupe associé à un besoin d'exclusion des «autres». Par l'intermédiaire du sport le groupe actualise une position contre-normative (hétérodoxe) et acquiert une visibilité.

⁹ Ce qui n'implique absolument pas une perspective évolutionniste.

3^{ème} étape: La négociation: «rencontrer les autres»

Cette étape se caractérise par la mise en place de rencontres entre la minorité constituée et le groupe dominant. Cette étape signe l'entrée dans une période d'ouverture aux ajustements réciproques, qui dans le système sportif se concrétise par l'ouverture des activités spécifiques construites à des personnes non membres du groupe («à l'envers»), et par le rapprochement voulu avec les fédérations «ordinaires», la demande de prise en compte des spécificités dans le mouvement sportif général («à l'endroit»). Le groupe est la force active qui pousse l'environnement aux ajustements nécessaires à l'intégration de la minorité dans le système social général.

4^{ème} étape: La reconnaissance sociale: «être accepté par les autres dans sa différence»

Les ajustements effectifs entre minorité et majorité permettent la participation sociale normalisée dans le respect de la différence. Il y a déstigmatisation effective du groupe et intégration sociétale: le groupe est reconnu dans une place sociale non discriminée. Le militantisme devient inutile. Le groupe est un groupe de pairs comme un autre, qui représente la référence identitaire des sujets et assure une certaine sécurité identitaire. C'est un groupe d'appartenance qui peut même devenir virtuel pour les sujets, c'est-à-dire avec lequel ils n'ont pas forcément des relations effectives, mais seulement symboliques.

Le tableau suivant permet une lecture synthétique des étapes et de leurs caractéristiques.

Tableau 1

Situation dans le processus d'intégration sociale	Etape du processus de déstigmatisation	Type de logique du groupe	Type d'usage du sport
Situation de discrimination et d'isolement	Stigmatisation	Les individus «stigmatisés» ne sont pas liés. Le groupe est défini de l'extérieur, mais c'est un groupe anomique	Pratique sportive individuelle en situation de masquage de l'attribut stigmatisant (lorsque c'est possible) ou en assumant seul le discrédit.
Situation de discrimination, et regroupement.	La construction du «nous» Construction d'une identité collective positive Processus de déstigmatisation interne	Construction d'un groupe nomique qui se redéfinit lui-même positivement.	Pratique sportive individuelle en situation de masquage de l'attribut stigmatisant (lorsque c'est possible) ou en assumant seul le discrédit.

Situation dans le processus d'intégration sociale	Etape du processus de déstigmatisation	Type de logique du groupe	Type d'usage du sport
<p>Existence sociale du groupe.</p> <p>Institutionnalisation.</p> <p><i>Les malvoyants, les homosexuels</i></p>	<p>L'affichage et la fierté du « nous »</p> <p>Visibilité sociale</p> <p>Processus de déstigmatisation interne et Militantisme.</p>	<p>Développement du groupe et de ses valeurs propres.</p> <p>Travail sur l'affiliation au groupe des individus « isolés ».</p> <p>Développement des activités de groupe.</p>	<p>L'appropriation spécifique du sport et l'organisation de pratiques spécifiques</p> <p>Pratique en groupe de pairs. Regroupement autour d'une logique sportive spécifique, voire d'activités sportives spécifiques. Actualisation d'une identité spécifique.</p>
<p>Participation sociale à des activités et événements non spécifiques au groupe.</p> <p>Intégration « à l'endroit » et « à l'envers »</p> <p><i>Les handicapés physiques, les homosexuels.</i></p>	<p>La négociation</p> <p>Conflits et Processus d'ajustements en cours</p> <p>Processus de déstigmatisation externe et Militantisme</p>	<p>Expression publique, actions de communications, stratégie de mise en avant.</p> <p>Recherche du contact avec des gens différents de soi.</p>	<p>Recherche de contact avec les organisations sportives « ordinaires »</p> <p>Sport comme support de visibilité et de positivation des différences. Démonstrations et tentatives d'ingérence dans le système du sport ordinaire, et accueil de tous dans les sports « spécifiques ». Actualisation d'une logique de participation sociale spécifique.</p>
<p>Intégration sociétale effective</p> <p><i>Les sourds</i></p> <p><i>Les clubs homosexuels les plus anciens</i></p>	<p>La reconnaissance sociale et l'acceptation généralisées de la différence</p> <p>Déstigmatisation effective</p>	<p>Participation sociale normalisée</p>	<p>Dissolution des structures sportives spécifiques.</p> <p>Loisirs ou compétitions « ordinaires » avec reconnaissance des différences.</p>

Ce tableau, permet ainsi de visualiser les étapes en mettant en correspondance, pour chaque groupe, la situation dans le processus d'intégration sociale et de déstigmatisation en les liants au type de logique du groupe et d'usage du sport.

Les joueurs de Torball, par exemple, étaient durant une longue période dans une situation de regroupement (étape 2) car ils pratiquaient un sport fermé sur les pairs (aveugles ou malvoyants) interdit aux personnes ne partageant pas ces caractéristiques. La fermeture du groupe sur lui-même était claire (exclusion des

«Autres»), et malgré un affichage public de ce sport il avait peu de visibilité sociale. En effet, la médiatisation de ce sport restait très faible (Deleuze et Bui-Xuan, 1998).

En ce qui concerne les homosexuels, les conflits observés entre différents clubs sportifs à propos de la logique à tenir durant les *Gay Games* (Lefèvre, 1998) peuvent être interprétés comme des dissonances liées à des différences de perception de l'intensité du stigmat.

Ceux qui veulent orienter les *Gay Games* sur une parodie des Jeux Olympiques, une grande fête sportive ouverte à tous, sans focaliser sur la performance, font un choix qui relève de ce que nous avons appelé ici l'étape deux: étape d'appropriation spécifique du sport, au cours de laquelle le groupe construit sa propre norme en s'opposant à la majorité qui le stigmatise. Le groupe est une force qui vise à défendre ses membres en jouant un rôle actif vis-à-vis du social: il veut promouvoir du changement. Le regroupement de gais et lesbiennes autour des activités sportives, de tournois internes au CGPIF, est caractéristique de cette étape. Un travail de renforcement d'une identité positive semble pour eux nécessaire. Le groupe s'affirme dans une position défensive et communautaire qui consiste à refuser de jouer avec les «hétéros». Cependant l'ouverture aux «Autres» existe pour ce groupe, dans la perspective de l'intégration «à l'envers», ce qui pourrait être le signe d'une avancée vers l'étape trois dite de négociation. Toutefois, il faut noter que ces «Autres» auxquels ces groupes s'ouvrent sont, en réalité, déjà des familiers (amis, famille etc.).

Ceux qui, au contraire, veulent entrer dans la logique sportive, dans le jeu de la performance au sens classique du terme peuvent être situés dans les deux dernières étapes: celles de la négociation et de la reconnaissance identitaire effective. Ils se sentent reconnus dans leur différence et la stigmatisation n'est plus signifiante pour eux. Ils peuvent entrer dans la logique dominante car ils n'ont plus le sentiment de faire partie d'une minorité véritablement exclue. Le groupe de pratique spécifique, le club, n'est plus qu'un groupe affinitaire comme un autre, dans lequel les gens se rencontrent, s'apprécient et se comprennent en référence à des expériences de vie proches. Il est intéressant de noter que ce sont les clubs les plus anciens qui optent pour cette position, tandis que les clubs gais et lesbiens plus récents choisissent le maintien d'une logique de «regroupement» (Lefèvre, 1998). Le fait que les partisans du «droit à l'indifférence» aient pour souci d'intégrer le réseau fédéral «ordinaire» et d'être reconnus en tant que sportifs homosexuels par les fédérations officielles permet de les situer aux dernières étapes du continuum. Après s'être plusieurs fois présentés aux compétitions officielles du mouvement sportif «ordinaire» avec le drapeau arc en ciel, emblème des gais et lesbiennes, et avoir été acceptés sous ce drapeau, ces clubs ne voient plus la nécessité d'un militantisme acharné. Leur participation reconnue à ces compétitions est un indicateur des ajustements déjà opérés entre une partie de la minorité homosexuelle (Le club «Paris Aquatique», par exemple) et la majorité hétérosexuelle.

Les sportifs handicapés physiques ont acquis cette visibilité, en particulier au travers de l'institutionnalisation et de la médiatisation des Jeux Paralympiques¹⁰ et par l'accès de la course en fauteuil roulant au statut de discipline officielle des Jeux Olympiques. Depuis les années 2000, ils sont entrés dans des «négociations» à propos des règles de participation des valides à «leurs sports» et de leur participation aux sports

¹⁰ Les Jeux Paralympiques sont régulièrement organisés depuis 1960 juste après les Jeux Olympiques et sur le même site.

des valides. Il y a bien évidemment des difficultés¹¹. Si, de leur côté, ils proposent de faire jouer les valides en basket-ball en fauteuil en leur attribuant une cotation particulière pour entrer dans une catégorie, certaines fédérations « ordinaires » les acceptent aussi, mais sans reconnaître véritablement leurs différences. Par exemple, il est possible aujourd'hui pour un tennisman en fauteuil roulant de s'inscrire à la Fédération Française de Tennis et de participer aux compétitions, mais dans les règles du jeu qui sont celles des valides: c'est-à-dire en jouant avec un rebond, alors qu'en fauteuil roulant la règle est de « deux rebonds ». Concrètement cela signifie qu'il est quasiment impossible pour un tennisman en fauteuil roulant, même de très haut niveau, de gagner un tournoi « ordinaire ». Mais la sécurité acquise par des années de pratique spécifique permet aux joueurs en fauteuil de porter un regard néanmoins positif (et humoristique) sur cette « demi-ouverture » de la majorité à leur égard. Selon eux, auparavant, aucun « valide » n'aurait accepté d'être leur adversaire. Maintenant, ils acceptent de jouer, mais « *ne peuvent pas encore accepter de perdre* ». C'est un premier pas. Et ils ne doutent pas du second, même s'ils anticipent les conflits qu'il faudra encore dépasser, comme l'explique un joueur français de tennis en fauteuil¹²:

« Au départ ils [les cadres de la Fédération de Tennis] voulaient pas entendre parler de nous, parce que à la limite ils avaient peur... Puis après ils ont dit finalement continuez.... La troisième phase, c'est bon OK venez un peu avec nous parce que c'est vrai qu'on a vachement de points communs, ce que vous faites, c'est presque ce qu'on fait... Et puis la 4ème phase [...] c'est que depuis cette année [1996] la FFT autorise qu'on s'inscrive dans les tournois valides.... Alors on prend les règles de la FFT c'est-à-dire qu'on joue qu'à un seul rebond, ce qui veut dire que pour nous c'est injouable! Mais, ce qui est important c'est la démarche c'est-à-dire qu'ils acceptent qu'on vienne... Pour l'instant on joue avec un rebond... Peut-être que si le niveau augmente, peut-être qu'ils vont autoriser qu'on joue avec deux rebonds... ».

Finalement, la Fédération Française de Tennis a effectivement validé un règlement autorisant les deux rebonds pour les tennismen en fauteuil qui affrontent des joueurs valides, créant ainsi les conditions d'une intégration à l'endroit plus équitable.

La communauté des sourds en France serait, elle, à situer dans l'étape de la « reconnaissance sociale ». La désaffection progressive des sourds de la F.S.S.F. pourrait s'interpréter comme une réussite de son action militante qui a réduit de façon notable la stigmatisation qui pesait sur le groupe. La visibilité n'est plus à construire, la déstigmatisation n'est plus à faire dans la mesure où la reconnaissance dans la différence semble acquise (ou en voie de l'être). Le discours actuel de la communauté sourde (Séguillon, 1998) vise à s'extraire de la catégorie des handicapés, et au positionnement dans la différence neutre pour ne pas dire positive:

« La différence dont les sourds sont porteurs ne doit pas les ranger dans la catégorie des handicapés [...] Etre sourd, c'est posséder une langue, ce qu'aucun autre groupe de personnes déficientes ne possède, une culture, et une identité propre » (p.369).

Ce discours militant de démarcation vis-à-vis des autres groupes de personnes handicapées (aujourd'hui très diffusé dans le corps social et concrétisé, entre autres,

11 Les difficultés sont visibles par exemple, au travers du cas d'Oscar Pistorius, athlète sud-africain bi-amputé fémoral qui a beaucoup de mal à être accepté comme concurrent des épreuves lors des Jeux Olympiques. Voir de Léséleuc et Al. A paraître 2011.

12 Extrait d'un entretien mené dans le cadre d'une recherche longitudinale en cours sur l'intégration sociale des personnes handicapées physiques par le sport. Voir Marcellini & col. (1997) pour les premiers résultats.

par le retrait de l'I.P.C.) est une stratégie de déstigmatisation qui repose non pas, sur la neutralisation d'un attribut stigmatisant (l'appellation «handicapé»), mais sur le refus de cet attribut¹³. Cette logique peut être interprétée comme l'actualisation d'un processus de «détournement du stigmaté» (Gruel, 1985), qui, s'il permet de s'extraire du stigmaté, s'opère en renvoyant ce stigmaté sur d'autres. Cette stratégie, légitime de la part d'un groupe stigmatisé qui cherche à échapper à l'exclusion, ne doit cependant pas masquer l'existence d'une culture et d'une identité propres observables chez d'autres, en particulier dans le groupe des personnes handicapées physiques (Marcellini, 1997). Cependant, le récent rattachement institutionnel des sportifs sourds à la Fédération Française Handisport est peut-être le signe d'un assouplissement de cette posture identitaire.

Ce discours ne doit pas non plus masquer la similitude avec ceux des autres minorités. En effet, rappelons ici que ce n'est pas la question des déficiences et des incapacités objectives qui est ici en jeu, mais bien celle du stigmaté, c'est-à-dire du discrédit associé à une caractéristique donnée qui produit une image négative. Toutes les minorités ici étudiées n'ont que deux points communs: la possession d'un attribut fortement discrédité dans l'environnement social où elles évoluent et une volonté, par un engagement actif dans le sport, de déstigmatisation. Mais pourquoi le sport?

5. Conclusion: Le «ghetto sportif» comme médiation de l'intégration?

Est-ce parce qu'il est garant de règles et de normes, que l'«infiltration» du milieu sportif et son acceptation de la différence sont visées comme signes d'une acceptation sociale irrévocable? Est-ce parce qu'il est l'archétype des systèmes reposant sur des logiques de discrimination, d'exclusion et d'élitisme qu'on veut, en premier lieu le faire «bouger»?

En tout état de cause, il apparaît, au terme de cette étude, que le sport se pose bien comme un espace de jeu dans lequel des logiques d'intégration sociale de minorités s'actualisent à différents niveaux: il pourrait être représenté comme un «sas» d'intégration sociale qui permet d'ouvrir la voie à une reconnaissance sociale «entière».

Le recoupement des discours et actes de différentes minorités engagées dans ce «jeu» permet en outre d'identifier les «étapes» du processus d'intégration sociale de ces minorités et d'envisager dans une logique prospective leurs trajectoires sociales. De plus, il permet de montrer que la véritable intégration passe par des conflits, par des négociations et des ajustements réciproques entre minorité et majorité.

Il apparaît ainsi que le sport peut être le support de ce que N.J. Herman (1993) appelle «l'activisme politique», c'est-à-dire une stratégie collective de gestion du stigmaté qui passe par le regroupement de «pairs» stigmatisés. Alors que son travail portait initialement sur des patients en psychiatrie, dans sa conclusion elle ouvre ses perspectives vers d'autres minorités. En effet, elle souligne que «l'activisme politique» des groupes d'homosexuels, des «handicapés en action», ou des «féministes

13 Il est noter, à ce sujet, que la Fédération Sportive des Sourds de France a refusé de participer aux derniers Jeux Paralympiques d'hiver de Nagano (1998), en n'envoyant aucun athlète sourd dans la délégation française. Cette délégation était composée d'athlètes handicapés physiques, mais aussi, et ce pour la première fois de 3 athlètes handicapés mentaux. Ce choix est en cohérence avec la volonté de la communauté sourde de s'extraire de la catégorie des «handicapés».

radicales» a une triple fonction: la répudiation des standards de la normalité, la construction d'une identité positive, et la propagation d'une nouvelle image du groupe. Selon elle, l'activisme politique a donc un «rendement» à la fois social et personnel.

Les regroupements de pairs stigmatisés créent des espaces de reconnaissance et de sécurisation, et permettent l'organisation d'une action collective contre le stigmate. Cette réflexion souligne bien, que durant certaines périodes de la vie d'un sujet stigmatisé, de même que durant certaines étapes de la vie d'un groupe stigmatisé, comme le dit M. Pollack à propos des homosexuels (1993), «le bonheur [est] dans le ghetto»; «ghetto» dans lequel le sujet stigmatisé se retrouve «en vacance de son stigmate».

La pratique sportive semble ainsi créer des espaces dans lesquels, au moins momentanément, les diverses minorités peuvent mettre de côté les stigmates qui les définissent socialement et avoir le sentiment d'appartenir pleinement à la société qui les entoure.

Bibliographie

- Actes du Colloque sur «la vie Autonome» (1997). Organisé par le centre Propara et le GIHP Languedoc Roussillon les 14 & 15 mars 1997, Montpellier. (Document photocopie).
- Benoit, C. (1996). *L'équité au basket-ball en fauteuil roulant*, document photocopie. (Chantal Benoit était membre de l'équipe féminine canadienne de basket-ball en fauteuil roulant - 1932 Danniston Orleans, Ontario, K1E 3r6, Canada).
- Deleuze, O y Bui-Xuan, G. (1998). "Le paradoxe du Torball: contribution à l'étude de l'intégration des déficients visuels", *Revue Corps et Culture*, 3, 69-89.
- Fédération Française Handisport (1994). *Classifications sportives des handicapés physiques et visuels en vue de la compétition - Sports collectifs*, Commission médicale, Document photocopie (1).
- Fédération Française Handisport (1994). *Classifications internationales des handicapés physiques et visuels en vue de la compétition*, Commission médicale, Document photocopie (2).
- Giami, I., Assoyly-Piquet, C. & Berthier, F. (1988). *La figure fondamentale du handicap: représentations et figures fantasmatisques*, Rapport de recherche MIRE-GERAL.
- Goffman, E. (1975). *Stigmates: les usages sociaux des handicaps*. Paris, Ed. Minuit. (Ed. originale 1963, Prentice Hall)
- Gruel, L. (1985). "Conjurer l'exclusion: rhétorique et identité revendiquée dans des habitats socialement disqualifiés", *Revue Française de Sociologie*, 3.
- HERMAN N. J. (1993). "Return to sender. Reintegrative stigma management strategies of ex-psychiatric patients". *Journal of contemporary ethnography*, 22, 3, 295-330.
- Lachal, R.C. y Combrouze, D. (1997). "La représentation des personnes handicapées à travers des émissions documentaires de la télévision française", *Cahiers Ethnologiques*, 19, pp. 239-262.
- Lefevre, N. (1998). "Les Eurogames 5: un analyseur de l'évolution du réseau sportif gay et lesbien français". *Revue Corps et Culture*, 3, 57-67.
- Leseleuc De, E., Marcellini, A. y Winance, M. (à paraître 2011), "Using technical aids to repair, compensate, improve. From impairment to performance in the field of disability".

- In «*Human Enhancement: an interdisciplinary inquiry*», dir. Simone Bateman et Jean Gayon.
- Marcellini, A. (1994). "Sortir du handicap? Trajectoires vers l'intégration". In *Déficience mentale. La condition physique pour l'intégration sociale*. Grenoble : ARIST-Université de Grenoble. pp. 188-199.
- Marcellini, A., Lefevre, N., De Léséleuc, E., Bui-Xuan, G. (2000). "D'une minorité à l'autre... Pratique sportive, visibilité et intégration sociale de groupes stigmatisés", *Revue Loisir & Société, Society and Leisure*, 23, 1, pp. 251-272.
- Marcellini A., *Des vies en fauteuil... - Usages du sport dans le processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*, CTNERHI, 2005
- Moscovici, S. (1976). *Social influence and social change*, Londres, Academic Press. (1^{ère} Edition française sous le titre «Psychologie des minorités actives», Paris, PUF, 1979 (1^{ère} édition coll. Quadridge, 1996).
- Mottez, B. (1977). "A s'obstiner contre les déficiences on augmente souvent le handicap". *Sociologie et Société*, 1.
- Nirje, B. (1980). *The normalization principle*. In R.J. Flynn & K.E. Nitsch (Eds) *Normalization, social integration and community services* (pp.31-49. Baltimore, University Park Press.
- Oriol, M. (1993). "Les problèmes du pluralisme". *Education et pédagogies*, 19, 74-82.
- Paicheler, H. (1982). "Représentation sociale de la personne handicapées", *Vivre ensemble*, Ed. CTNERHI, 3.
- Piera, J. B. y Pailler, D. (1996). "Handicapés physiques et sport", *Encyclopédie de Médecine Chirurgicale* (Elvesier, Paris), Kinésithérapie-Rééducation fonctionnelle, 26-155-A-10, 16p.
- Poizat, M. (1996). *La Voix sourde. La société face à la surdité*. Paris, Métailié.
- Pollak, M. (1993). *Une identité blessée*. Paris, Métailié.
- Pronger, B. (1990). *The arena of masculinity. Sports, homosexuality and meaning of sex*. New-York, St Martin's Press.
- Sacks, O. (1989). *Seeing Voices. A journey into the World of Deaf*. University of California Press. (Ed. Française, 1990, Des yeux pour entendre. Voyage au pays des sourds, Paris, Seuil.)
- Seguillon, D. (1994). *L'éducation de l'écolier sourd à l'institution nationale de Paris: une histoire «A corps et à cri»*, Livret de l'exposition du bicentenaire de l'Institut National de jeunes sourds de Paris, Ed. Institut National de Jeunes Sourds de Paris & Association «A corps et à cri».
- Seguillon, D. (1998). *De la gymnastique Amorosienne au sport silencieux*, Thèse de Doctorat STAPS, Université de Bordeaux II, France.